



Réemploi, réparation, réutilisation : des enjeux environnementaux, écologiques et sociaux

Par Anémone BERÈS*

S'il y avait un généticien de l'économie circulaire, il retrouverait certainement des gènes du Réseau Envie dans l'ADN de celle-ci. Chez Envie, l'économie circulaire a de l'expérience ! Au-delà de la préservation des ressources, le Réseau Envie développe un modèle qui replace la personne au centre de l'activité économique. L'économie classique ayant montré ses limites, le Réseau Envie promeut depuis longtemps une finalité sociale fondée sur la responsabilité personnelle, et se situant de fait très loin de l'assistanat. Envie développe des activités économiques pour accompagner ce projet social en travaillant sur une richesse abondante, celle que représentent les déchets. L'activité d'Envie est ainsi doublement réparatrice. À l'heure où les préoccupations économiques, environnementales et sociales sont si présentes, Envie, acteur expérimenté et sincère de l'économie circulaire, propose un modèle réaliste en la matière.

Que recouvre le projet Envie ?

Pour Envie, le réemploi de produits usagés a commencé il y a exactement trente ans. L'idée est venue de deux Alsaciens, le premier s'occupant de personnes en difficulté, et le second, directeur régional de Darty, organisant la récupération des appareils électroménagers chez les particuliers à l'occasion de la livraison de nouveaux matériels, et regrettant à ce titre qu'une seconde vie ne soit pas offerte aux matériels usagés ainsi collectés.

C'est le début d'une belle aventure, avec la création d'une association qui deviendra Envie, un acronyme prémonitoire pour : Entreprise Nouvelle Vers l'Insertion par l'Économie.

Le triptyque prend forme : comment a) préserver l'environnement, tout en b) développant un modèle économique viable, et ce, c) en poursuivant une finalité sociale ?

Le chiffre d'affaires généré par la vente de cet électroménager rénové et bénéficiant d'une garantie permet (en général) d'autofinancer la structure. L'État finance, quant à lui, une prestation sociale en faveur des salariés en insertion qui recouvre la formation aux postes de travail, l'accompagnement dans la levée des freins à l'emploi et dans la mise en place d'un projet professionnel adapté à

chaque individu. L'objectif ambitieux de ce projet, qui utilise des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) comme matière première, est de permettre à des personnes au chômage de retrouver durablement un emploi.

Un système vertueux qui est né il y a déjà trente ans de cela, à une époque où les premières crises économiques fragilisaient déjà l'emploi.

Depuis, ce sont vingt mille personnes qui ont été accueillies, formées et accompagnées afin de leur permettre de retrouver un emploi et une situation stables, et c'est plus d'un million de machines qui ont été rénovées, soit près de 50 millions de tonnes de déchets qui ont été évitées.

La force de l'entreprise Envie est de s'intégrer dans un modèle circulaire, s'appuyant moins sur la réutilisation de produits usagés que sur son organisation fondée sur deux axes majeurs : un dispositif fortement ancré localement et centré sur l'homme.

Perte du logement, addictions, emprisonnements, illettrisme, instabilité familiale : autant d'accidents de la vie qui suffisent à exclure - souvent durablement, voire même parfois sur plusieurs générations - d'un marché de l'emploi qui est de plus en plus tendu. C'est pour aider ces personnes qu'Envie a été créée.





Photo © Christophe Vial

Réparation d'un réfrigérateur dans l'atelier Envie d'Angers.

Qu'est-ce qui fait que, malgré la concurrence et les problèmes économiques, le modèle Envie remporte un franc succès ?

Depuis la création de la première structure Envie, à Strasbourg, nombre d'entrepreneurs sociaux ont contribué à faire d'Envie un vaste réseau, comptant 45 magasins, 30 ateliers et 29 centres logistiques et de démantèlement.

Ces entrepreneurs sont la clé de voûte du système. Ces femmes (au demeurant très peu nombreuses) et ces hommes ont développé des associations sur l'ensemble du territoire, ont noué localement des partenariats très forts avec des institutionnels, des décideurs du tissu associatif, des industriels, toujours dans l'idée d'améliorer le projet social. Pour cela, un seul moyen : développer son activité économique.

Ces responsables de sites recherchent donc en permanence à développer de nouvelles activités. Hier, le recyclage de D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), aujourd'hui, celui des DEA (déchets d'équipement d'ameublement) et d'objets d'équipement divers (ainsi, par exemple, le Grenier d'Envie, un brocanteur solidaire qui a ouvert ses portes, près de Lille, en juin 2014). Envie reste dans le cadre de son triptyque originel (social, économique et environnemental) : créer des emplois à travers le développement de son activité en exploitant toujours la même ressource, les déchets.

En 2013, comme en 2012, la progression du chiffre d'affaires du réseau Envie a avoisiné les 7 %. Les transactions réalisées sur des sites de ventes entre particuliers progressent également de manière significative, c'est là une preuve encourageante que de plus en plus de personnes s'ouvrent à d'autres modèles de consommation. Certes, Envie représente moins de 1 % des ventes de gros électroménager en France : ses marges de progression sont donc très importantes.

Ces chiffres ne doivent cependant pas masquer la réalité : notre modèle économique s'avère en revanche extrêmement fragile. La rentabilité globale de nos entreprises est sévèrement remise en question depuis deux ans, celle-ci subissant la concurrence de grands groupes eux aussi intéressés par l'exploitation de cette ressource (les déchets), qui est devenue un véritable enjeu économique. Des difficultés qui nous poussent sur la voie de l'innovation permanente : recherche et développement de nouvelles activités, accroissement de la rentabilité et de la productivité (ce sont là des activités de funambules auxquelles se prêtent bon nombre d'acteurs de l'économie sociale et solidaire).

« La rareté se pilote... L'étape d'après, c'est la pénurie... qui se subit ». En réemployant et en réutilisant des déchets (et non en les recyclant, la subtilité est de taille), nous faisons nôtre cette maxime de Nicolas Hulot.





Photo © Christophe Vial

L'atelier Envie de Rennes.

Il faut en effet tenter d'être encore plus ambitieux et chercher à changer autant que faire se peut les modes de consommation. Nous vendons hier de l'électroménager d'occasion rénové à des personnes qui n'avaient d'autre choix que d'acheter chez Envie : nos appareils, une fois rénovés, sont revendus avec une garantie pouvant aller jusqu'à 3 ans pour un prix inférieur de 50 % (en moyenne) aux prix du marché du neuf. Nos clients étaient alors majoritairement des personnes ayant de faibles ressources, parfois aiguillées chez nous par un centre d'action sociale, parfois par le bouche-à-oreille.

Le panel des clients d'Envie évolue et intègre dorénavant une partie des consommateurs qui achètent par choix nos produits de « seconde vie », séduits à la fois par le projet environnemental et par le projet social que porte Envie.

Pour nous, il est essentiel d'inciter les consommateurs d'électroménager à devenir des conso-acteurs, c'est-à-dire des consommateurs qui font le choix délibéré de se tourner vers des produits d'occasion rénovés ou vers des produits issus du recyclage, et bien sûr, des consommateurs séduits par l'idée de réparer ou faire réparer leurs appareils tombés en panne.

On ne saurait qualifier de circulaire un système économique qui consisterait à transporter sur des milliers de kilomètres des matières premières retraitées devant servir à produire dans les conditions que nous connaissons trop souvent aujourd'hui : pour Envie, l'enjeu de l'économie circulaire est bien de conserver en France, sur nos territoires, la fabrication de nouveaux biens manufacturés. Cet

enjeu dépasse bien entendu le réseau Envie. En revanche, il nous paraît fondamental qu'Envie soit un maillon de ce type d'organisation.

Comment aller plus loin ? Quelles perspectives et quelle stratégie, pour Envie ?

Les enjeux environnementaux et sociaux auxquels la France est confrontée aujourd'hui sont colossaux. L'exemple des DEEE est très parlant : en 2013, un tiers seulement des déchets issus de produits mis sur le marché ont effectivement été collectés par la filière agréée. Cela signifie que les deux tiers restants sont enfouis, abandonnés ou encore exportés de manière illégale, et qu'ils ne bénéficient pas, de fait, d'une prise en charge appropriée et contrôlée (nous parlons là de plusieurs centaines de milliers de tonnes de DEEE).

En parallèle, la situation de l'emploi se dégrade chaque mois un peu plus (le nombre de personnes en recherche d'emploi ne cessant d'augmenter, comme le confirment les chiffres de l'INSEE).

Le réemploi de matériaux doit être privilégié

Le déchet est une ressource qu'il faut traiter en local, au niveau du département ou d'une région. Et il faut inciter des industriels et des chercheurs français à réfléchir à la manière optimale de traiter les déchets. À titre d'exemple, Envie Nord a mis en place, il y a plus de dix-





Photo © Christophe Vial

Magasin Envie à Angers.

huit mois maintenant, un programme de recherche et développement dans le but de recycler et de réutiliser les panneaux d'aggloméré (qui sont majoritairement enfouis ou exportés). La matière première qui sort des lignes de production est en passe d'être qualifiée. L'étape suivante consistera à travailler avec les industriels du mobilier afin de les aider à s'approprier cette nouvelle matière première, mais aussi d'améliorer le matériau ainsi produit en fonction de leurs besoins.

Les organisateurs de la gestion de la fin de vie des DEEE (les éco-organismes agréés par l'État) doivent prendre en compte la nécessité de traiter ces déchets localement. Ils doivent surtout tout mettre en œuvre pour accompagner les structures qui font du réemploi (Envie, Emmaüs, le Réseau des Ressourceries) ou de la réutilisation (majoritairement, Envie) en inscrivant cette priorité parmi leurs critères d'appels d'offres pour l'accès aux gisements de DEEE. Depuis la mise en place de ces éco-organismes, Envie a contracté avec Eco-Systèmes un accord dit de réemploi, qui garantit à notre réseau un certain niveau d'approvisionnement en appareils usagés. Outre le renforcement de cet accord, nous avons pour ambition d'en conclure d'autres avec l'ensemble des éco-organismes agréés.

Des partenariats de ce type donnent clairement les moyens d'assumer une qualité de traitement circulaire des produits manufacturés et des matériaux les composant, tout en créant une importante quantité de travail non délocalisé. Ils permettent une mise en œuvre plus sereine de notre projet à l'heure où l'équilibre des bilans écono-

miques est difficile à trouver. De même, ils contribuent à une meilleure préservation de l'environnement grâce à un allongement de la durée de vie des appareils mis en circulation.

Déchet, ou pas déchet ? Là est la question !

Envie propose, conformément à la directive européenne, de réemployer, de réutiliser en priorité, plutôt que de démonter. Ce qui a longtemps été considéré comme une bonne solution est moins aisé à mettre en œuvre aujourd'hui. La France est le seul pays européen à faire la distinction entre le « réemploi » et la « réutilisation » :

L'article L. 541-1-1 du Code de l'environnement (créé par ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - article 2) précise les définitions suivantes :

✓ **Réemploi** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

✓ **Réutilisation** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Nos appareils sont juridiquement considérés comme des « déchets ». Or, les contraintes réglementaires liées au traitement des déchets se sont singulièrement renforcées depuis deux ans. Un atelier de rénovation Envie traite en moyenne 6 kilogrammes de fluide frigorigène par an. Une quantité marginale dont le traitement, suite à une révision





récente d'une réglementation, précipite les ateliers Envie dans un labyrinthe administratif complexe et coûteux qui menace l'équilibre de nos entreprises d'insertion professionnelle. Cette réglementation considère en effet que le fait d'intervenir ponctuellement sur des réfrigérateurs place nos associations dans le champ du « traitement de déchets dangereux » au même titre que des sites industriels traitant des milliers de tonnes de déchets par an, dont certains sont classés Seveso.

Ainsi, que l'on traite seulement 6 kilogrammes ou 60 000 tonnes par an de tels produits, les procédures administratives d'instruction des dossiers sont rigoureusement les mêmes. Or, les impacts et les risques environnementaux ne sont de toute évidence pas les mêmes !

Dans un contexte économique très tendu où, plus que jamais, les initiatives pour l'emploi sont à préserver, et dans un contexte environnemental préoccupant où, plus que jamais, les initiatives pour la réduction de nos déchets sont à encourager, cette réglementation s'inscrit à contre-courant de la volonté affichée par les pouvoirs politiques sur ces deux plans.

On le voit, la réglementation n'est pas favorable au développement de la réutilisation et cette problématique pénalise la capacité de développement du réseau Envie et sa contribution au renforcement de l'économie circulaire.

Comment développer malgré tout notre modèle dans un contexte de concurrence durcie ?

À l'instar de nombreux autres secteurs industriels, la concurrence s'est durcie sur le marché de l'électroménager. De nouveaux produits sont proposés à la vente par des *brokers* ou par la distribution classique : de l'électroménager neuf à un prix qui s'approche de celui affiché chez Envie, cela interpelle forcément les consommateurs. Ces appareils, qualifiés de « *No Name* » (les « *sans nom* » par les professionnels, sont généralement importés depuis l'Asie du Sud-Est. Parfois, leur durée de vie n'excède pas la durée de garantie exigée en France.

Dans un tel contexte, il est difficile d'imaginer la mise à disposition de pièces détachées pourtant nécessaires à la réparation de ces appareils, qu'ils soient ou non encore sous garantie. Et si l'obsolescence programmée, tellement décriée par les médias, ne se cachait pas tout simplement dans ce genre de détail ?

Chez Envie, nous souhaitons donc très naturellement étendre nos services à la réparation des biens. Qui n'a pas été confronté à cette question : « Est-ce que cela vaut la peine que je répare ? ». « Pour 200 euros, j'aurai un appareil neuf. Combien me coûterait une réparation ? ».

Réparer ou non un appareil tombé en panne : un choix cornélien

La valeur d'usage d'un bien correspond à son utilité. Mais quand votre appareil tombe en panne, beaucoup de paramètres entrent en ligne de compte : les deux principaux freins à la réparation sont l'absence de visibilité sur

les acteurs de la réparation et le manque d'information sur les coûts de réparation.

Par ailleurs, l'activité de la réparation est en baisse en France : selon une étude de l'ADEME (de septembre 2010) portant sur cette activité en France, le chiffre d'affaires de la réparation du secteur « blanc » (gros électroménager) est en chute depuis 2004, les effectifs du secteur ayant diminué de 29 % entre 2006 et 2009.

La tentation de changer d'appareil est également forte : les technologies évoluent rapidement, la mode ou - plus sérieusement - la volonté d'acquérir un appareil « écologiquement plus responsable » incitent les consommateurs à changer d'appareil plutôt qu'à recourir aux services d'un réparateur.

Envie développe son savoir-faire afin d'être à même de proposer une solution nationale à ceux qui souhaitent néanmoins faire le choix de la réparation en s'appuyant sur des savoir-faire développés depuis trente ans et en s'engageant sur une transparence des coûts. La réparation n'est cependant pas toujours possible : disponibilité ou coûts des pièces de rechange, vétusté de l'appareil, complexité de certains systèmes électroniques sont autant de paramètres à prendre en compte pour conseiller le propriétaire malheureux d'une machine en panne.

Ainsi, nous innovons pour aller vers une économie de la fonctionnalité dans laquelle la couleur du bouton ou l'âge de l'écrou seront moins importants que le service rendu et la réduction effective des déchets.

Et, toujours, développer la réutilisation

Nous sommes donc très loin d'avoir épuisé les ressources que représentent nos déchets. En 2013, Envie a vendu 84 000 appareils après les avoir rénovés. Nous pouvons collectivement aller beaucoup plus loin.

Nous savons que la demande des consommateurs en la matière augmentera à l'avenir. Il faut donc gérer la rareté et organiser dès maintenant la filière du « *re-made in France* » en incitant les éco-organismes à mettre les gisements de DEEE à la disposition des renovateurs d'électroménager. Il faut chercher à en favoriser le réemploi par des dispositions fiscales avantageuses et qualifier ce réemploi, et surtout le valoriser. Sur tous ces thèmes, nous continuons à être acteurs à la fois dans la réflexion et dans la recherche, non seulement pour notre réseau, mais aussi pour l'ensemble de la filière réemploi/réutilisation.

Ainsi, Envie vient, par exemple, de participer à un projet européen de formation, dans le cadre du programme Leonardo, en vue de dupliquer notre modèle en Italie. Nous avons ainsi formalisé notre savoir-faire et formé quinze dirigeants italiens issus d'entreprises sociales. C'est en participant à ce type d'initiative que le modèle socio-économico-environnemental d'Envie pourra se reproduire et ainsi démontrer sa puissance.

Note

* Présidente d'Envie.

